

Lutte à la berce du Caucase

La berce du Caucase est une grande vivace de la famille de la carotte. S'échappant des jardins, elle colonise rapidement les milieux frais, humides et perturbés, comme les berges de cours d'eau, les fossés, les bords de routes et de chemins de fer, les terrains vagues et les champs.



Comment la reconnaître ?

- Hauteur de 2 à 5 m

Floraison estivale blanche en ombelles aplaties

Tiges robustes, avec taches rougeâtres et poils blancs rudes

Rosette de grandes feuilles (jusqu'à 3 m), profondément découpées et dentées, face inférieure lisse à légèrement écailleuse



Impact

La berce du Caucase est très compétitive et développe rapidement des colonies denses pouvant nuire à la biodiversité et à la croissance des plantes indigènes. L'ampleur du problème a conduit plusieurs pays à mener une lutte systématique pour l'éradiquer.

Elle représente également un risque pour la santé. Sa sève contient des toxines activées par les rayons ultraviolets. Le contact avec la sève, combiné à la lumière, occasionne des lésions cutanées parfois graves semblables à des brûlures. Si vous avez été en contact avec la berce du Caucase ou si vous désirez plus d'information sur les mesures à prendre en cas de brûlures, vous pouvez communiquer avec le service Info-Santé.



Ne pas confondre avec la berce laineuse !

La berce laineuse, une espèce indigène non envahissante, ressemble beaucoup à sa cousine la berce du Caucase. Elle se distingue par les caractères suivants :

- Taille plus petite (moins de 3 m)
- Tige sans taches rougeâtres
- Poils blancs souples et abondants sous les feuilles et sur les tiges (comme du feutre)

Avant toute tentative de contrôle, s'assurer de bien identifier la berce du Caucase.





Historique

Originaires des montagnes du Caucase au sud-ouest de l'Asie, ces plantes spectaculaires ont été introduites pour la première fois en 1817 dans un jardin botanique de Londres. Échappées des jardins horticoles, elles ont colonisé les habitats naturels et les zones agricoles et urbaines. Son introduction dans les jardins canadiens remonte aux années 1940. Des plants naturalisés ont été aperçus pour la première fois au Québec dans les années 1990.

Aujourd'hui

Aujourd'hui, la berce du Caucase est naturalisée en Europe, en Australie, en Nouvelle-Zélande, aux États-Unis et au Canada. Au Québec, sa distribution est actuellement en expansion.

Comment l'éradiquer ?

La berce du Caucase se disperse rapidement, car elle produit une très grande quantité de graines qui se laissent transporter par le vent ou l'eau. Il est possible de contrôler son expansion par des méthodes de lutte mécanique répétitive en veillant à détruire la production de graines et les semis. Les plants peuvent être arrachés tôt au printemps en prenant soin de sectionner les racines à une profondeur de 20 cm sous la surface du sol à l'aide d'une pelle. Vous pouvez également couper les inflorescences avant qu'elles portent des graines. Détruire les résidus en les disposant dans des sacs de plastique robustes et hermétiques placés au soleil pendant un minimum d'une semaine afin de supprimer la viabilité des semences. Contactez une entreprise spécialisée pour l'utilisation d'herbicides, là où les colonies sont abondantes. Attention, n'utilisez pas d'herbicides en bande riveraine ou en milieu humide (interdit).

La tonte de la berce du Caucase est une pratique inefficace. La plante repousse toujours jusqu'à ce qu'elle soit mature et produise des graines. Favorisez les autres techniques d'éradication mentionnées ci-haut.

Pour une petite colonie, vous pouvez recouvrir la zone d'une toile géotextile après avoir coupé les racines. Un travail profond du sol jusqu'à 24 cm de profondeur peut limiter la repousse des plants et la germination des graines. Assurez un suivi 2 ou 3 fois durant l'été et les années suivantes jusqu'à la disparition complète de la colonie.



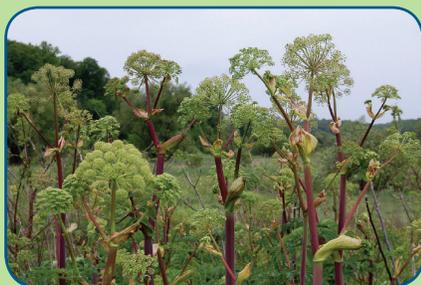
N'oubliez pas de vous protéger !

Vous devez couvrir toutes les parties du corps par des habits protecteurs (pantalons, manches longues, gants, etc.) non absorbants en portant une attention particulière à la jonction des vêtements. Protégez votre visage à l'aide d'une visière. Assurez-vous que personne ne se trouve dans un rayon où il pourrait être atteint par la sève. Lavez les outils qui ont été en contact avec la sève.

Au jardin, pensez alternatives indigènes!



Sureau du Canada



Angélique pourpre

Limitez la propagation de cette plante !

Limitez la propagation de cette plante !
Si vous l'observez sur le territoire de la Nouvelle-Béauce, signalez sa présence au 418-882-0042 (CBE) ou au 418-389-0476 (COBARIC)



Références

Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. La berce du Caucase. www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?berce-du-caucase

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. La berce du Caucase. www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/nuisibles/berce-caucase/index.htm

Pereg, D. et al. 2009. Direction régionale de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. La berce du Caucase : un envahisseur toxique.

www.dspq.qc.ca/publications/Berce_du_Caucase_Document_info_02092009.pdf

Union Saint-Laurent Grand Lacs, Réseau de surveillance de plantes exotiques envahissantes. Fiche descriptive de la berce du Caucase. www.rspl.glu.org/recherche_espece/fiche_espece.php?recordID=440&lan=fr



Réalisation :



Photos : détail de la fleur © Harry Harms; graines © Eva the Weaver, flickr; sureau du Canada © scottziona, flickr; angélique pourpre © pchgorman, flickr; colonie © Antefixus21, flickr; fleur et tige arrière-plan © Geoff Coupe

Ce projet a été réalisé dans le cadre du Pacte rural 2014-2015 de la MRC de La Nouvelle-Béauce.